

Proposition préliminaire pour le PTPA 2020-2023

a) Insérer le titre de l'Axe de travail proposé;

Réduire les inégalités pour la sécurité alimentaire et la nutrition

b) Indiquer s'il s'agit d'une proposition conjointe (préparée par plusieurs membres et participants du CSA) ; ou si la proposition est appuyée par au moins deux États membres de deux régions et d'autres participants du CSA (inclure les noms et les coordonnées des auteurs ou soutiens de la proposition conjointe) : MSC, Hongrie, Indonésie, Afrique du Sud

c) Préciser si l'Axe de travail proposé doit être associé au résultat 1.1 (discussions inclusives), au résultat 2.1 (orientations politiques globales) ou à une combinaison des deux : Cet Axe de travail vise à contribuer au résultat 1.1 (discussions inclusives) et au résultat 2.1 (orientations politiques globales).

d) Décrire la raison d'être de l'inclusion de l'Axe de travail proposé, en se fondant sur les critères d'établissement des priorités et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme indiqué à l'annexe B du Rapport d'évaluation et de Mise en œuvre du CSA :

La Note de 2017 du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes décrit la pertinence de la question des inégalités vis-à-vis de la sécurité alimentaire et la nutrition en termes très clairs et précis. Les quatre premiers paragraphes du raisonnement ci-dessous sont principalement fondés sur la Note du Groupe d'experts de haut niveau et incluent certains aspects supplémentaires dont les promoteurs estiment qu'ils ont de l'importance:

Les inégalités sociales et économiques ont été l'une des principales causes des "émeutes de la faim" en 2008 (HLPE, 2011). Cette question, identifiée dans la première Note sur les questions cruciales et émergentes du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE, 2014a), n'a rien perdu de son caractère crucial. De nombreuses organisations (OCDE, 2011 ; WEF, 2013 ; FMI, 2014 ; Oxfam, 2014 ; FMI 2017) soulignent que les inégalités sont une préoccupation majeure. Depuis lors, les faits montrent que les risques croissants pour la sécurité alimentaire et la nutrition peuvent être liés au niveau élevé de concentration des entreprises dans la production alimentaire, dans l'approvisionnement en intrants, dans la transformation, le commerce et la distribution (Hendrickson, 2014 ; HLPE, 2016). L'inégalité des dotations en actifs agricoles et de l'accès aux ressources naturelles d'une part (De Schutter, 2011) et, par conséquent, aux revenus d'autre part, demeurent des préoccupations majeures complexes et multiformes ayant un impact sur la SAN.

Ces inégalités entraînent une augmentation du taux de pauvreté et de malnutrition, un impact sur la gouvernance des systèmes alimentaires, un accès inégal à la nourriture et à la terre et des conditions de travail décentes ; elles soulèvent plus largement des préoccupations éthiques, économiques (FMI, 2014), sociales et environnementales. L'inégalité d'accès à la nourriture est à son tour à l'origine de nombreuses autres inégalités et de situations de famine extrême. Des disparités durables entre les groupes sociaux vulnérables et les autres groupes sociaux peuvent ralentir la croissance et conduire à l'instabilité politique (Stiglitz, 2012) et à de faibles niveaux d'investissement dans la fourniture de biens et services publics (UNDESA, 2013b). Les tensions sociales, les flux migratoires et l'instabilité politique qui en résultent continuent de toucher de nombreux pays.

La prise de conscience croissante du fait que les inégalités doivent être traitées comme de sérieux obstacles à la cohésion sociale, à la transformation économique et à la stabilité politique (Piketty, 2014) génère une mobilisation internationale, qui se reflète dans le titre du Programme 2030 : "Ne laisser personne pour compte" et appelle à l'exploration de voies innovantes pour réduire de manière significative les inégalités et ainsi améliorer la SAN. Le titre de l'ODD 10 sur la réduction des inégalités souligne explicitement la nécessité de "réduire les inégalités au sein des pays et entre eux". I

La question des inégalités a été soulignée par de nombreux répondants lors de la consultation du HLPE en 2016, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes. L'autonomisation des femmes et la réduction de l'écart entre les genres, tout en fournissant des emplois décents, en particulier aux jeunes ruraux (Losch *et al.*, 2012 ; Banque mondiale, 2012), sont considérées comme des facteurs essentiels pour des systèmes alimentaires durables et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition en 2017 a examiné les défis qui restent à relever pour assurer l'autonomisation des femmes et promouvoir une compréhension commune de la nécessité de parvenir à l'égalité des genres et à la pleine réalisation des droits des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition (CFS 2017).

Le volet thématique proposé contribuera à la Vision du CSA et à l'objectif général consistant à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire en mettant l'accent sur les personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition : la réduction des inégalités est essentielle à la réalisation progressive du droit à l'alimentation; les inégalités sociales et économiques sont parmi les principales causes profondes de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. Cet Axe de travail visera en particulier à promouvoir l'égalité entre les genres, les droits des femmes et des jeunes filles et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la SAN, telle que définie dans l'objectif général du CSA. L'Axe de travail s'appuiera sur les processus politiques antérieurs du CSA qui traitent de différents aspects des inégalités, tels que les recommandations de politique générale du CSA sur l'Établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés, les DVGT et autres.

Les Axes de travail contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques 1 et 2 du PTPA du CSA pour la période 2020-2023 : ils utiliseront le pouvoir de mobilisation du CSA pour générer des discussions inclusives et approfondies entre tous les acteurs concernés ; ils utiliseront également sa fonction de cohérence et de convergence des politiques en élaborant des directives politiques concernant la réduction des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

La valeur ajoutée et l'avantage comparatif du CSA pour résoudre ce problème résident dans la nature et le mandat du CSA lui-même : le CSA, en tant que principale plate-forme internationale et intergouvernementale inclusive pour la coordination mondiale et la convergence des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, avec sa vision définie dans la réforme du CSA et les objectifs stratégiques convenus dans sa réponse à l'évaluation du CSA, est le forum le plus approprié pour traiter des inégalités sociales et économiques comme causes profondes de la faim et de la malnutrition, et pour proposer des politiques qui permettront de réduire ces inégalités afin de réaliser progressivement le droit à l'alimentation, en particulier auprès des personnes qui souffrent le plus de malnutrition et d'insécurité alimentaires. Aucun autre Forum des Nations Unies ne peut revendiquer une telle valeur ajoutée sur cette relation entre la SAN et les inégalités, avec un degré comparable d'inclusivité et de légitimité. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau fondé sur des données factuelles pourrait servir de base à un débat éclairé et à un processus de convergence des politiques. Le sujet est d'un grand intérêt pour les Agences basées à Rome et pour d'autres organismes des Nations Unies travaillant sur les questions de FSN et d'inégalité.

L'Axe de travail proposé sur les inégalités et la SAN constituerait une contribution essentielle du CSA à la réalisation de l'Objectif Zéro Faim (ODD 2), le titre même des ODD "Ne laisser personne pour compte", ainsi que des liens forts avec l'ODD 1 (Éliminer la pauvreté), l'ODD 5 (Égalité des genres), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 10 (Réduction des inégalités) et l'ODD 16 (Paix, Justice et institutions fortes). Ce volet de travail apporterait une contribution particulière à la prochaine Décennie des Nations

Unies pour l'agriculture familiale, étant donné que la plupart des agriculteurs familiaux de ce monde sont confrontés à des inégalités qui sont autant de défis pour la SAN et pour leur propre développement dans leur réalité quotidienne. La lutte contre les inégalités est également un facteur clé pour atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la nutrition.

e) Définir les résultats escomptés et décrire comment ils contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques⁴ et des cibles de l'Agenda 2030 concernant les FSN ;

Trois résultats escomptés spécifiques peuvent être envisagés pour cet Axe de travail : a) un rapport du Groupe d'experts de haut niveau présentera un aperçu complet, approfondi et actualisé des connaissances pertinentes disponibles sur la question ; b) ce rapport servira de base à une discussion inclusive au sein du CSA ; c) le rapport et la discussion inclusive conduiront à un processus de convergence des politiques en vue de l'élaboration de Directives politiques sur la réduction des inégalités pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces trois éléments contribueront à la vision et à l'objectif général du CSA en s'attaquant à l'une des principales causes profondes de la faim et de la malnutrition, en mettant l'accent sur les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition et en élaborant des directives politiques guidées par la vision du CSA en vue d'éliminer la faim et la malnutrition et promouvoir la réalisation progressive du droit à l'alimentation.

f) Indiquer les activités qui pourraient être envisagées après l'adoption de la politique du CSA pour promouvoir son utilisation et son application : Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau et les directives du CSA sur la réduction des inégalités pour les pays ayant des besoins particuliers auront de grandes chances d'être utilisés dans le contexte des ODD et dans le débat mondial sur ce sujet à l'intérieur et en dehors des Nations Unies.

g) Indiquer les prévisions budgétaires, les ressources humaines et le calendrier :

Calendrier potentiel : Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau pourrait être commandité pour 2021 ; débat inclusif au CSA 48 (2021) ; mandat pour le processus de convergence des politiques adopté lors de la CSA 49 (2022) ; directives politiques adoptées lors de la CSA 50 (2023).

Estimation des coûts : Rapport du HLPE ; traduction de documents ; processus de négociation pour la traduction/interprétation ; consultations électroniques ; consultations régionales.

h) Préciser si l'élaboration d'un rapport du HLPE est prévue et sa contribution potentielle à l'Axe de travail thématique proposé pour le CSA :

Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sera commandité. La note du HLPE sur les questions cruciales et émergentes propose trois grandes séries de questions à aborder si le CSA devait décider de travailler sur ce sujet :

- "Comment la réduction des inégalités en matière de revenu et d'accès aux ressources aux niveaux mondial, régional et national est-elle susceptible d'entraîner des transformations économiques et sociales durables et d'améliorer la SAN? Quelles orientations peut-on envisager de définir à cet égard?"
- Comment la réduction des inégalités grâce à l'instauration de systèmes alimentaires durables et à l'amélioration de la SAN peut-elle contribuer à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la diminution des problèmes liés aux migrations?"
- Comment la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et les programmes axés sur l'emploi des jeunes dans le secteur de l'agriculture et les zones rurales peuvent-ils contribuer à la justice sociale et à l'amélioration de la SAN? "

Ces questions pourraient servir de point de départ à d'autres discussions au sein du CSA sur la demande et la portée précises d'un rapport du HLPE sur les inégalités et la SAN.